

La bactérie *Xylella fastidiosa*

Danger sanitaire de catégorie 1, cette bactérie de quarantaine, phytopathogène et très polyphage est réglementée au niveau européen : son introduction et sa dissémination sont interdites sur le territoire européen (Directive 2000/29/CE)



Les symptômes

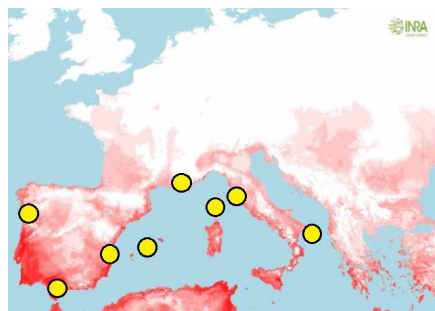
En obturant les vaisseaux ascendants de la plante (le xylème), la plante présente des symptômes de dessèchement brutal, brûlure foliaire, chlorose qui compliquent sa détection (confusion possibles avec la verticilliose, un stress hydrique, des carences, ...). Seule une analyse en laboratoire peut confirmer ou infirmer sa présence.

À ce jour, la bactérie compte parmi ses hôtes plus de 300 espèces végétales (60 familles botaniques différentes). Cependant, de nombreuses plantes hôtes ne développent pas de symptômes, mais peuvent jouer potentiellement le rôle de porteur sain.

Connue aux Etats-Unis depuis la fin du 19^{ème} siècle (maladie de Pierce sur vigne), elle est actuellement présente sur le territoire européen.

4 pays de l'UE affectés :

- Italie depuis 2013 (région des Pouilles)
- France depuis juillet 2015 (PACA et Corse)
- Îles Baléares depuis novembre 2016
- Espagne depuis juin 2017 (province d'Alicante puis Andalousie)
- Portugal depuis janvier 2019



Cet organisme nuisible est présent à la fois dans les organes aériens (feuilles, rameaux, fruits) et dans les racines. Les plus fortes concentrations bactériennes sont trouvées dans les pétioles et la nervure centrale des feuilles.

La bactérie est véhiculée par des insectes piqueurs-suceurs qui se nourrissent de la sève brute des végétaux. A ce jour, en France, une cinquantaine d'insectes sont considérés comme des vecteurs potentiels. Il s'agit des Cicadomorphes (les cicadelles, les cercopes, les aphophores, ...).

Parmi les végétaux hôtes en Europe figurent le polygale à feuilles de myrte, le laurier rose (photos ci-contre), l'olivier, la vigne, la lavande, le chêne liège, les *Prunus sp* (amandier, prunier, cerisier), ...

La liste européenne est consultable sur le site : https://ec.europa.eu/food/plant/plant_health_biosecurity/legislation/emergency_measures/xylella-fastidiosa/susceptible_en



Polygala myrtifolia

Il n'existe malheureusement pas d'autres moyens de lutte que la prévention :

- ⇒ Ne ramenez pas de végétaux lors de vos voyages à l'étranger,
- ⇒ Contrôlez l'origine des plantes achetées (Passeport Phytosanitaire Européen),
- ⇒ Vérifiez leur état sanitaire, refusez les plantes suspectes,
- ⇒ Désinfectez vos outils de taille.



Nerium oleander
(Laurier rose)

En cas de suspicion, contacter immédiatement le SRAL Bretagne pour une inspection officielle. Assurez vous au préalable que la plante a été correctement arrosée (sans excès) et qu'elle fait partie des végétaux sensibles à *Xylella fastidiosa*.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Bretagne

15, avenue de Cucillé – 35 047 RENNES Cédex 9 – 02 99 28 21 33 – sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr
60, avenue du Baron Lacrosse – 29 850 GOUESNOU – 02 98 80 31 36 – srpv-brest.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr



Quelques photos extraites du document intitulé
« Diagnostic de *Xylella fastidiosa* et risques de confusions » consultables sur le site :

http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/xylella_fastidiosa_symptomes_et_risques_de_confusions_biotiques_et_abiotiques_dgal-1.pdf



Brunissement foliaire à *Xylella fastidiosa* sur *Olea europaea*



et finalement Dépérissement



Brunissement foliaire à *Xylella fastidiosa* sur *Prunus amygdalus*



Xylella fastidiosa sur *Vitis vinifera*

Le non-aoûtement au niveau des nœuds est un symptôme spécifique qui doit fortement alerter.



taches chlorotiques typiques de *Xylella fastidiosa* sur *Citrus sinensis*



Brunissement à *Xylella fastidiosa* sur *Polygala myrtifolia*